

PRÉPARONS LA RENTRÉE !
INSCRIPTIONS AUX SERVICES MUNICIPAUX
VOS DÉMARCHES EN LIGNE



POUR TOUTES VOS DÉMARCHES
INSCRIVEZ-VOUS SUR LE PORTAIL FAMILLE
Dossier Unique d'Inscription (D.U.I)

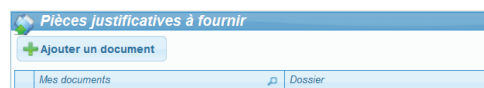
Le Dossier Unique d'Inscription vous permet d'inscrire votre (vos) enfant(s) en une seule fois à toutes les prestations proposées par les structures municipales «Enfance», «Jeunesse» et «Loisirs». Il est valable pour toute l'année scolaire 2022/2023 et doit être renouvelé tous les ans.

1/ Mode d'emploi directement sur le portail famille

Afin de faciliter vos démarches administratives pour l'inscription de votre(vos) enfant(s) aux prestations municipales, nous avons décidé de poursuivre le dépôt du DUI 2022-2023 sur internet par le biais du Portail Famille du **mardi 7 juin 2022 à partir de 14h et jusqu'au vendredi 29 juillet 2022.**

À partir du 7 juin 2022, pour toute inscription ou renouvellement, vous devrez remplir et transmettre la fiche de renseignements recto-verso ainsi que la fiche sanitaire datées, signées et accompagnées des pièces justificatives (liste disponible sur le site de la Mairie et sur le portail famille) par le biais du portail famille.

Pour cela, une fois connecté au portail famille, il vous suffit de cliquer sur l'onglet «**+ajouter un document**» comme indiqué ci-contre. →



2/Pour les parents n'ayant pas accès à internet, dates et lieux d'inscriptions

Pour les familles n'ayant pas accès à internet, des rendez-vous seront prévus en Mairie du **mardi 21 juin 2022 au vendredi 29 juillet 2022 inclus, du lundi au vendredi, de 14h à 17h.**

Lors du rendez-vous, nous vous prions de bien vouloir prendre vos dispositions afin qu'une seule personne soit présente lors du dépôt du D.U.I. Les mesures sanitaires en vigueur devront être appliquées.

Merci de préparer les photocopies de vos pièces justificatives.

Prise de rendez-vous au 05.61.37.48.31 ou au 05.61.37.75.13 /05.62.47.31.80.

AUCUN DOSSIER NE POURRA ÊTRE ACCEPTÉ après le vendredi 29 juillet 2022

Reprise des inscriptions à partir du lundi 5 septembre 2022 à 14h

3/ Compte famille : réservez vos prestations

Afin de permettre à la collectivité d'assurer l'accueil de votre enfant en toute sécurité avec des activités de qualité, nous vous rappelons la nécessité de réserver avant la rentrée scolaire les prestations souhaitées sur le portail famille **du lundi 25 juillet 2022 au jeudi 25 août 2022.**

Pour cela, vous devez vous rendre sur le site <https://www.mairie-castelginest.fr> onglet «portail famille».

Pour les familles n'ayant pas accès à internet, les réservations seront possibles en Mairie, à l'occasion de votre rendez-vous pour la remise du dossier d'inscription.

À défaut d'un compte famille à jour des paiements, aucune inscription ne pourra être validée sur le «Portail famille» ni acceptée en Mairie.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire aux
05.61.37.48.31 / 05.61.37.75.13 / 05.62.47.31.80.


Grégoire CARNEIRO,
Maire de CASTELGINEST
Vice-Président de Toulouse Métropole